

la lettre

LETTRE D'INFORMATION DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE



AOÛT/SEPT.
2009
N° 4
ISSN : 2101-4655



CONGRÈS NATIONAL ET ASSISES DE LYON

ATTF
WWW.ATTF.ASSO.FR

41^e congrès national ATTF, Assises nationales de l'ingénierie territoriale
Lyon Eurexpo

PLAN CLIMAT TERRITORIAL : les actions du maire

Colloque du mercredi 24 juin 2009 – Après-midi

William Kay et Jean-Paul Truffy, membres ATTF, adressent leurs plus vifs remerciements à tous ceux qui ont permis, de près ou de loin, la réussite de ces journées, en particulier aux animateurs et intervenants. Colloque co-organisé par l'AMF et l'ATTF. Animé par Bruno Leprat, journaliste.

Ouverture des travaux



Élisabeth Lamure, présidente de l'Association des maires du Rhône, et **Dominique Michel**, président de l'ATTF, remercient les présents et soulignent l'intérêt du partenariat pour ce type de rencontre, sur un thème qui intéresse et mobilise tant les élus, qui agissent et innovent fortement dans leurs collectivités, que les techniciens qui, régulièrement depuis de nombreuses années, traitent du développement durable, dont le Plan climat est un volet important.

Bruno Leprat présente les intervenants et leur demande de se situer, dans le contexte et sur l'actualité, pour « entrer » dans le thème et permettre des échanges avec les participants.

Gwenola Stephan explique que les changements climatiques représentent une cause mondiale. Elle invite l'ensemble des individus, des collectivités et des entreprises à s'engager dans cette lutte.

Lionel Pellizzari souligne l'importance sociale que revêtent les Plans climat énergie territoriaux et les Agendas 21.

Patricia Dubois estime qu'une fois que les territoires se seront appropriés les enjeux du développement durable, de l'énergie et du climat, ils devront passer à l'action.

Emmanuel Jeanjean indique que le panel d'experts est désormais unanime quant aux causes et aux effets du changement climatique.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, POURQUOI AGIR ?

Emmanuel Jeanjean,
chargé de développement Rhônalpénergie-Environnement (RAEE)

Des problématiques géopolitiques liées à l'épuisement des énergies fossiles sont à prévoir, alors que la consommation mondiale témoigne toujours d'une forte dépendance à ces énergies (80 %). Ces problématiques sont également sociales, l'augmentation des coûts de l'énergie touchant en priorité les foyers les plus modestes. En outre, une corrélation entre les températures sur Terre et les taux de dioxyde de carbone et de méthane dans l'atmosphère a été démontrée. Or l'utilisation des énergies fossiles contribue pour 75 % à l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Les changements climatiques sont en cours. L'adaptation à ces changements devra être prise en considération localement au sein des démarches Plan climat. En France, les émissions de gaz à effet de serre proviennent principalement des transports et des bâtiments résidentiels et tertiaires. Les évolutions réglementaires fixent une réduction par quatre de ces émis-



sions en 2050. La France a également pour objectif, d'ici 2020, de réduire de 20 % sa consommation d'énergies primaires ainsi que ses émissions de CO₂. Parallèlement, elle entend porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans sa consommation. En décembre 2009, à Copenhague, l'Europe pourrait proposer d'étendre ce plan d'action à l'échelle mondiale, comme un prolongement du protocole de Kyoto. La convention des maires les engage localement dans cet objectif. Seule une modification profonde des habitudes de consom-

tion permettra d'atteindre ces objectifs ambitieux, se traduisant par un «quota» de 1,8 tonne d'émission annuelle de CO₂ fixé pour 2050, alors qu'un Français en émet actuellement 8 tonnes par an.

LES ACTIONS DU MAIRE : AVEC QUI ? AVEC QUOI ? DANS QUEL DOMAINE ?

Gwenola Stephan,
chargée d'études environnement et développement durable,
Association des maires de France (AMF)

La stratégie de développement durable concerne la mise en cohérence et la transversalité des actions conduites. La charte des maires se nourrit des outils mis à la disposition des collectivités par l'AMF. De son côté, le ministère de l'Écologie a édité un cadre de référence, paru en 2006. 101 Agendas 21 ont été labellisés parmi les 400 répertoriés en France.

Au-delà du Plan climat, les communes peuvent s'appuyer sur la charte des maires pour l'environnement, le guide de l'écoresponsabilité et l'observatoire des Agendas 21, ainsi que sur les pratiques de développement durable. La rédaction d'un Plan permet d'agir sur l'ensemble des axes de travail. L'association « Notre village » indique, au travers d'une méthode adaptée aux petites communes, les critères qu'il convient de prendre en compte dans cette démarche.

Les coûts engagés par les communes en matière de développement durable doivent être analysés à la lumière des impacts associés sur le long terme.

TÉMOIGNAGES, RETOURS D'EXPÉRIENCE

Antoine Duperray,
maire d'Oingt (Rhône)

Une évolution des activités professionnelles des habitants de la commune d'Oingt ainsi qu'une modification de sa démographie sont à l'origine de son implication en faveur du développement durable dans le cadre de la démarche Terre d'avenir. L'activité touristique de la commune est gérée par la mairie. À cette occasion, des parcours « développement durable » ont été conçus. Pour autant, le développement durable obéit à une volonté politique. Il est indépendant des attentes touristiques et des budgets disponibles au sein de la collectivité.

La commune a procédé à l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'un de ses équipements, l'investissement a été pris en charge par une entreprise privée locale, tandis que la marge est partagée à l'issue de l'exercice comptable.

Elle a également installé un bassin d'assainissement planté de roseaux, instauré le tri sélectif, développé les composteurs, créé une zone piétonne et construit une école en ossature bois dans



le respect des recommandations des Bâtiments de France. Dans le même esprit, un kit pédagogique sensibilisera les écoliers aux problématiques de l'énergie et de l'environnement. Plus largement, il est important d'impliquer la population, par le biais d'un comité de pilotage, afin d'améliorer le dialogue entre les citoyens et les élus. Seule la récupération des eaux a été imposée à une partie des citoyens du territoire. Le développement durable doit en effet être incité et non imposé.

LES ACTIONS DU MAIRE : COMMENT AGIR ?

Patricia Dubois,
pôle énergie et territoires, ADEME

Le Plan climat territorial (PCT) est une démarche permettant d'intégrer les problématiques climatiques et énergétiques au cœur de la stratégie des collectivités, d'une part en recherchant une réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autre part en identifiant des pistes d'actions d'adaptation au changement climatique.

Le management de projet PCT s'articule autour de plusieurs étapes ¹ :

- pilotage du projet autour d'une organisation interne (référénts énergie-climat) ;
- sensibilisation du public et des acteurs du territoire ;
- réalisation du profil énergétique du territoire (bilan GES du territoire) ;



de crédits de paiement sur la période 2009-2011. Cette programmation financière servira à financer douze chantiers prioritaires, en particulier la rénovation thermique dans le bâtiment ancien et le développement des énergies renouvelables.

Pour accompagner les collectivités dans leur effort de rénovation énergétique des bâtiments, Dexia propose une démarche innovante qui s'appuie sur un outil précurseur d'aide à la décision développé par l'association Promodul et une ingénierie financière dédiée.

L'outil permet d'évaluer la performance énergétique et les émissions de CO₂ des bâtiments, de simuler des travaux de rénovation, de vérifier la conformité des travaux à la réglementation et de chiffrer le montant de l'investissement ainsi que les économies générées. Cette approche en coût global est reprise dans un rapport de synthèse remis à l'élu, qui pourra ainsi connaître l'état de son patrimoine immobilier, choisir le meilleur scénario de rénovation et visualiser l'impact financier des travaux.



DÉBAT AVEC LA SALLE ET CLÔTURE

Jacques Pellissard,
président de l'Association des maires de France (AMF)

Au fil du temps, l'ensemble des élus a progressivement porté les projets de développement durable et les politiques énergie, eau ou assainissement. Les Plans climat territoriaux sont des outils efficaces permettant une transversalité des démarches. Ces actions doivent être menées dans la durée et impliquer les citoyens. Le schéma régional de la qualité de l'air et de l'énergie sera le nouvel outil de cette démarche, tandis que la charte des maires pour l'environnement, instaurée en 2007, constitue un code de bonnes pratiques pour l'ensemble des maires de France. C'est la collaboration de tous les acteurs territoriaux qui permet d'assurer la pérennité des territoires. Une nouvelle fois, notre partenariat illustre cette possibilité de bonne manière.

- identification et mise en place d'un plan d'action ;
- évaluation et maintien de la dynamique.

Cette démarche peut être complétée et articulée avec l'outil de labellisation Cit'ergie ².

Cet outil s'adresse aux collectivités (communes et intercommunalités) qui souhaitent contribuer activement à améliorer l'efficacité énergétique (maîtrise des flux et promotion des ressources renouvelables) dans le cadre d'une stratégie locale portée par les élus.

Le label Cit'ergie permet de reconnaître et de récompenser les politiques climat les plus performantes. Pour cela, l'outil Cit'ergie, à travers un processus d'accompagnement de la collectivité (par un conseiller accrédité), propose une feuille de route stratégique permettant d'inscrire la démarche de la collectivité dans un processus d'amélioration continue.

L'ADEME, par ses missions d'accompagnement et d'expertise technique, participe notamment au financement de projets d'efficacité énergétique et soutient les appels à projets régionaux concernant des conceptions globales de bâtiments.

1. Construire et mettre en œuvre un Plan climat territorial, Ademe, mai 2009. Téléchargeable gratuitement sur le site de l'Ademe : www.ademe.fr/collectivites

2. Toutes les informations sur le label Cit'ergie sont disponibles sur le site : www.citergie.fr

Lionel Pellizzari,
directeur des projets et innovations, Dexia Crédit Local

Le financement nécessaire à la réalisation des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement est prévu par la loi de finances 2009 et le plan de relance. Il se monte à 19 milliards d'euros d'engagements et 7,3 milliards d'euros